

Chantier : MTGUYC0909 GIBAUD

Mairie de LE FOUILLOUX

Objet : Elagage à proximité des réseaux électriques HTA

le 07/10/2026

Madame, Monsieur,

Enedis procède régulièrement à des opérations d'élagage afin de garantir d'une part, la sécurité des personnes et des biens contre les risques liés à la présence de végétation aux abords des réseaux électriques qu'elle exploite et, d'autre part, la qualité de la distribution de l'énergie électrique à ses clients.

Notre entreprise a été mandatée pour la réalisation de ces travaux.

Pour ce faire, notre entreprise doit intervenir sur les parcelles de vos administrés. Ils seront sollicités avant le début des travaux par un courrier d'autorisation d'accès à leur propriété. Nous devons aussi intervenir sur le domaine public, c'est pourquoi, nous vous solliciterons pour les arrêtés de voirie.

Les travaux seront réalisés en deux étapes :

- Inventaire de la végétation aux abords du réseau électrique HTA à partir de SEPTEMBRE 2026
- Travaux d'élagage, d'abattage et de débroussaillage du 02/11/2026 au 31/06/2027

De plus, nous vous adressons ci-joint une affiche à apposer sur les lieux d'affichages habituels de la commune.

Restant à votre écoute, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.





**Électricité
Prudence**
Gardons nos distances



Campagne d'élitage à proximité des réseaux électriques HTA à LE FOUILLOUX du 02/11/2026 AU 31/06/2027

Enedis organise une campagne d'élitage au sein de votre commune pour améliorer la qualité de la distribution de l'électricité et garantir la sécurité des biens et des personnes à proximité des lignes électriques.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise prestataire SARL BERGER en deux étapes :

- Inventaire de la végétation aux abords du réseau électrique HTA à partir de SEPTEMBRE 2026
- Travaux d'élitage, d'abattage et de débroussaillage du 02/11/2026 au 31/06/2027

Selon les besoins, notre prestataire pourra être amené à contacter directement les propriétaires des arbres.

Pour tout renseignement complémentaire, nos services restent à votre disposition au 09.70.83.19.70

Rappel : les règles de sécurité à respecter aux abords des lignes électriques

- Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé.
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes de tension inférieure à 50 000V, à moins de 5 mètres des lignes de tension supérieure à 50 000V.
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne en câble nu (à moins d'1 m en BT et 2 m en HTA), ou en contact direct avec un câble isolé.
- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service dépannage d'Enedis.
- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques.
- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service « dépannage » d'Enedis au 09 726 750 suivi des deux chiffres de votre département.